

PRÉFET DE L'AVEYRON

**DIRECTION  
DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

Service Eau et  
Biodiversité

Unité Milieux naturels et  
Biodiversité

Affaire suivie par :  
Jean-Claude VIGOUROUX  
Tél : 05 65 73 50 93  
Fax : 05 65 73 51 25  
Courriel :

[jean-claude.vigouroux  
@aveyron.gouv.fr](mailto:jean-claude.vigouroux@aveyron.gouv.fr)

**DEMANDE D'AUTORISATION INDIVIDUELLE  
DE DESTRUCTION A TIR D'ANIMAUX NUISIBLES  
à transmettre à la direction départementale des territoires**

Je soussigné .....demeurant à .....  
agissant en qualité de : (1) propriétaire détenteur du droit de destruction des animaux nuisibles,  
possesseur ou fermier détenteur du droit de destruction des animaux nuisibles, délégué du  
propriétaire, du possesseur ou, du fermier (fournir une copie de la délégation)  
sur ..... ha, dont ..... ha de bois,  
situés sur la ou les communes de.....(préciser les lieux dits)  
.....  
.....sollicite l'autorisation de détruire à tir  
dans les conditions suivantes :

cocher la (les) case(s) utile (s)

ESPECES	PERIODES	LIEUX DE DESTRUCTION (lieu-dit, commune) uniquement sur les territoires et suivant les modalités autorisés par les arrêtés ministériels fixant la liste des animaux nuisibles	MOTIVATION DE LA DEMANDE
<input type="checkbox"/> Fouine <input type="checkbox"/> Renard <input type="checkbox"/> Corneille noire <input type="checkbox"/> Pie bavarde <input type="checkbox"/> Chien viverin <input type="checkbox"/> Vison d'amérique <input type="checkbox"/> Raton laveur <input type="checkbox"/> Bernache du Canada	1er février-31 mars 1er février-31 mars 1er février-31 mars 1er février-31 mars 1er février-ouverture générale idem 11 février-31 mars		

**Oiseaux nuisibles:** Destruction obligatoire à poste fixe matérialisé de main d'homme  
(article R 427-20 du code de l'environnement). Tir dans les nids interdit.

**Mammifères :** Destruction individuelle à tir.

A ..... le .....

Signature

(1) Nom, prénom

(2) Rayer les mentions inutiles